



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6020173

N/REF : 19/02/2026 8H39 C:002640 I:03476
V/REF : F75303
V/Email reçu le Jeudi 19/02/2026 à 8H39

SELON DEVIS N° 6020016

V/REF.IMM. ALH-2079

IMMEUBLE : LES ECOLES

4a6/16a22, RUE DE CHAMPAGNEUX
78 a 86, RUE DE MONTAGNY
69008 LYON

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 24 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°78 MONTAGNY - VOUS POUVEZ CONTACTER ISABELLE (06 62 98 79 06)
ETAGE 6

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6020016 du 16/02/2026 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOTRE INTERVENTION DU 23/02/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
6020016 CONCERNANT LA REPRISE DE L'ALIMENTATION ASCENSEURS SUITE
INCENDIE DEPUIS LA PROTECTION ELECTRIQUE EN PLACE QUI L'ALIMENTE DANS LE
TABLEAU DES SERVICES GENERAUX EN SOUS-SOLS QUI SERA CONSERVEE
CETTE ALIMENTATION A ETE RETIREE DEPUIS LES GAINES TECHNIQUES JUSQU'AU
6EME ETAGE OU ELLE A ETE MISE EN ATTENTE POUR LE LOT ASCENSEUR DANS UNE
BOITE DE DERIVATION ETANCHE

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Reprise alimentation ascenseur	617,88	617,88
	TOTAL H.T.		617,88
	T.V.A. a 10,00%		61,78
	TOTAL T.T.C.En EURO		679,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6020173

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F75303
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

1902-0835

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes

HP 2079 - INC 250627 - Devis 6020016, Travaux à réaliser entre le 23/02/2026 et le 03/03/2026

Votre contact : M. KHALID BOUALAOUI (06 29 54 94 29)

Suite sinistre incendie, accord devis N° 6020016

LES ECOLES (ALH - 2079 - 0001 - 0078)

78 rue de Montagny

69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	617,88	1,00 U	617,88	10,00%
Reprise alimentation ascenseur				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	617,88 €
Total TVA	10,00% 61,79 €
Total TTC	679,67 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

**Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07**



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR